



### Lettre d'information trimestrielle de Sologne Nature Environnement

## Edito

## Sommaire

Edito .....	1
Actualités .....	2
Congrès Mondial de la Nature ....	2
Nouvelle attaque des oiseaux menacés	3
Faune & flore de Sologne ....	4
Bilan de la nidification des espèces patrimoniales de Sologne en 2021....	4
Etude de la reproduction des rapaces diurnes en Sologne de l'Est .....	6
La trogne, cet anône têtard mystérieux..	7
Vie de l'association .....	10
Sarah, notre nouvelle animatrice..	10
Journée des Adhérents 2021 à Châtreaux-sur-Cher .....	10
Salon de l'Automne et du Champignon - édition 2021 .....	11
Consultation sur l'Eau par SNE : bilan positif.....	11
Objectif MARES : participez au recensement des mares .....	12
Appel aux bénévoles.....	13
Comptage annuel des oiseaux d'eau (WETLANDS) - Dimanche 16 janvier 2022 .....	13
Les petits gestes qui changeront les choses ! .....	14
Réaliser un sapin de Noël en palette..	14
Calendrier .....	16
Comité de rédaction .....	16

L'ensemble de notre territoire est de plus en plus cloisonné par l'urbanisation, par les différentes voies de communication et la Sologne n'échappe pas à ce phénomène. Cette fragmentation des milieux naturels contribue au déclin de la biodiversité déjà très malmenée et le développement continu des clôtures aggrave largement la situation... Sologne Nature Environnement avait déjà dénoncé ces conséquences néfastes il y a déjà plusieurs années, mais cet automne un cap a été franchi : La mise en examen d'une association amie et du journal d'information local. Voir les articles sur Facebook : « *Adhérents de Sologne Nature Environnement* » et « *Les Amis des Chemins de Sologne* ».

Le territoire de la Sologne, plus grand territoire Européen classé Natura 2000, est désormais mutilé et défiguré par plus de 4500 km de grillages en bordure des voies publiques. Au-delà de l'impact sur la biodiversité, nous déplorons l'impact sur la qualité de nos paysages et de leurs répercussions négatives sur l'image de la Sologne. Malgré la loi Grenelle II, derrière leurs clôtures, certains propriétaires jugent parfois avisé de mettre en cause la liberté de circulation et le bien-être animal. Le **Député du Cher François Cormier Bouligeon (LaREM)**, se bat depuis 2 ans pour qu'une loi soit votée. Aujourd'hui 20 novembre 2021, la proposition de loi visant à lutter contre l'enrillagement des forêts françaises est inscrite à l'Assemblée Nationale sous le numéro 4684... **Vive la SOLOGNE LIBRE !**

La majorité présidentielle vante une nouvelle étape historique du combat pour la cause animale, à l'unisson des associations de protection... Une proposition de loi visant à lutter contre la **maltraitance animale** est définitivement adoptée par le Parlement le 18 novembre 2021. Le texte prévoit notamment l'interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques et delphinariums, la fin de la vente de chiots et chatons en animalerie et des peines durcies pour sévices ou abandons.

Viendra inéluctablement le jour où les Parlementaires sauront débattre de questions délicates, comme certaines pratiques de **chasse**, comme la **corrida**, comme **certaines pratiques d'élevage !**

Danielle ATTIA-SCHUSSLER

## Congrès Mondial de la Nature

### Marseille a fait son show en septembre dernier !

Ce Congrès a permis des avancées positives : par les motions qui ont été adoptées, par le niveau d'échanges entre experts, par la visibilité donnée à ce sujet et la participation du public et des ONG, par la mobilisation de nombreux établissements publics, par l'engagement, de nouveaux acteurs, notamment les banques centrales, par la compréhension de la nécessaire combinaison entre protection de la biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique.

Le congrès était en partie ouvert au public avec les espaces "Génération Nature", imposante zone de sensibilisation et d'éducation à l'écologie.

France Nature Environnement (FNE) et ses associations se sont fortement mobilisés, ce qui a contribué à la richesse des échanges, des présentations, des activités de découverte. Un large public scolaire, très à l'écoute, avide d'apprendre, de comprendre et de s'engager, est la parfaite illustration de notre époque : "l'environnement se place tout en haut des préoccupations des citoyens".

Lors de ce Congrès, FNE a porté et soutenu 12 motions différentes qui toutes ont été adoptées...

Les motions :

- « Réduire l'impact de l'industrie minière sur la biodiversité » vise à réduire les usages de matières premières rares et à impact fort, privilégier le recyclage et la réutilisation des matières premières dans tous les usages, renforcer l'encadrement juridique et technique de l'extraction des matières premières.
- « Lutter contre la déforestation importée » demande un encadrement réglementaire et fiscal des produits agricoles importés issus de la déforestation et l'utilisation de ces recettes fiscales pour soutenir les pratiques durables des agriculteurs des pays concernés.
- « Planification des espaces maritimes et conservation de la biodiversité » a pour ambition de permettre une planification des espaces maritimes permettant de préserver les hotspots de biodiversité en mer, en association avec les peuples autochtones. Elle demande aussi d'étudier les impacts cumulés des activités humaines sur ces zones et d'améliorer l'étude des milieux marins pour combler les manques de connaissances sur ces milieux.



- « De nombreuses motions ont mis en avant des préconisations alliant les objectifs climatiques à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. D'autres traitent de sujets stratégiques comme l'extraction minière, la protection des forêts anciennes, la restauration des milieux marins. Beaucoup enfin insistent sur la nécessité de politiques de transition justes et solidaires au niveau mondial, ainsi que de la protection des droits des peuples autochtones » souligne Jean-David ABEL, pilote du Réseau Biodiversité de FNE et chef de la délégation de FNE au congrès de l'IUCN.

Au côté de FNE, des associations d'élus locaux, des collectivités et des Régions, montrent au niveau local des avancées encourageantes et la mise en œuvre de solutions...

Vous pourrez retrouver l'intégralité du communiqué sur :

<https://fne.asso.fr/communique-presse/congres-mondial-de-la-nature-espoirs-et-deceptions>



## Nouvelle attaque des oiseaux menacés

En août dernier, le Conseil d'État interdisait certaines méthodes de chasse traditionnelles, non conformes au droit européen. Mais le gouvernement s'obstine à vouloir réautoriser le piégeage de plus de 110 000 oiseaux sauvages.

Quelques jours après le Congrès mondial de la nature durant lequel Emmanuel Macron a proclamé son engagement pour la biodiversité, le gouvernement veut relancer la chasse d'espèces menacées. Le ministère de la Transition écologique a en effet mis en consultation publique, mercredi 15 septembre, quatre arrêtés relatifs au retour de pratiques dites « traditionnelles ». Et ce, malgré une décision du Conseil d'État qui a confirmé leur illégalité le 6 août dernier.

Au programme, l'autorisation du piégeage de 106 500 Alouettes des champs aux pantes (filets horizontaux) et matoles (cages tombantes) dans quatre départements du Sud-Ouest : les Landes, la Gironde, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. À cette liste s'ajoutent 1 200 Vanneaux huppés, 30 Pluviers dorés, 5 800 grives et merles à l'aide de filets rabattants ou de lacets à nœud coulissant (tenderie des Ardennes). « On ne peut pas accepter la non-sélectivité des méthodes de chasse. Les lacets dans les Ardennes ne sont pas sélectifs, les matoles et filets peuvent aussi piéger d'autres espèces... », dit à Reporterre le président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Allain BOUGRAIN-DUBOURG. Cette non-sélectivité est un des arguments sur lequel le Conseil d'État s'est fondé pour prendre sa décision contre ces méthodes de chasse, en application de la directive européenne « oiseaux » de 2009.

En France, l'Alouette des champs est une espèce en déclin continu avec une chute de 35 % de ses effectifs reproducteurs ces quinze dernières années. Le Vanneau huppé, lui, est classé « quasi menacé » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

Suivent les consultations publiques – les projets d'arrêtés y étant systématiquement soumis. « Mais les résultats sont le plus souvent méprisés », dit Allain Bougrain-Dubourg. En tous cas, si lesdits arrêtés sont signés, « la LPO demandera leur suspension immédiate devant le Conseil d'État ».

Du côté officiel, un conseiller de la ministre de la Transition écologique explique : « Dans un cadre électoral, où certains candidats sont favorables à la chasse, ces consultations permettront de sortir par le haut du débat sur les chasses traditionnelles, car le juge aura tous les éléments pour se prononcer définitivement sur la conformité des arrêtés avec la directive "oiseaux" ».

Selon Yves VERILHAC, directeur général de la LPO et membre du conseil d'administration de l'Office français



de la biodiversité (OFB), « Emmanuel Macron lance ces consultations maintenant car même si ces arrêtés sont signés, les recours de la LPO pour les faire interdire prendront du temps, et ne seront jugés qu'après les élections présidentielles ». Il s'agit donc d'une manœuvre électorale pour séduire les chasseurs.

**Le gouvernement invoque « la compatibilité avec les recettes de cuisine devant être exemptes de plomb »**

Pour faire fi de la décision estivale du Conseil d'État et demander une dérogation, le gouvernement explique le texte des arrêtés mis en consultation « qu'il y a une absence d'alternative satisfaisante à ces pratiques traditionnelles ; qu'elles sont sélectives ; contrôlées ; qu'elles ne concernent que de petites quantités d'oiseaux ; et enfin qu'elles constituent une exploitation judicieuse au sens de la directive "oiseaux" ». Le document assure que « l'élevage n'est pas une alternative à ces pratiques », avance « la dimension ethnosociologique », « l'identité culturelle de la chasse traditionnelle », et ... « la compatibilité avec les recettes de cuisine devant être exemptes de plomb » !



En attendant, les chasseurs organisent des manifestations depuis début août pour « défendre la ruralité » et contester la décision du Conseil d'État. La Fédération nationale des chasseurs (FNC) demande même la démission de la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI. En cause : son « manque de neutralité ». La ministre n'avait pas caché sa satisfaction de la décision du Conseil d'État d'interdire la chasse à la glu au mois de juin, la considérant comme « une avancée pour la biodiversité ».

« Il y a 20 à 40 000 chasseurs de moins chaque année »

Il y a quelques jours, « les défenseurs de la ruralité » annonçaient une hausse de 18 % du nombre de personnes qui se présentent au permis de chasse depuis l'année dernière, et une augmentation de 40 % sur sept ans. « C'est complètement faux, cela ne repose sur aucune étude », selon Yves VERILHAC. « Ce qui est vrai, c'est que de nombreux chasseurs qui avaient un permis départemental

ou interdépartemental prennent un permis national puisque le prix a été divisé par deux. Toutefois, fin 2020, on comptait 984 000 permis, alors que les chasseurs en annonçaient 1 100 000 fin 2019. »

Pour le directeur de la LPO, la Fédération nationale des chasseurs gonflait les chiffres et ne peut plus le faire depuis que ces statistiques sont gérées par l'OFB. Selon la Fondation François Sommer pour la chasse et la nature, « le vieillissement de la population française, plus particulièrement celui des effectifs des générations du baby-boom (nées entre 1942 et 1965) se traduira de la même manière pour les pratiquants de la chasse. En tendance, l'âge moyen des pratiquants continuera de croître fortement, même dans le cas d'un maintien du nombre des nouveaux permis de chasse, compte tenu de la pyramide des âges actuelle ». Ainsi, cette communauté « perd 20 à 40 000 chasseurs chaque année », conclut Yves VERILHAC.

Source : Site Internet Reporterre

## Faune & flore de Sologne

### Bilan de la nidification des espèces patrimoniales de Sologne en 2021

**Grèbe à cou noir** : Excellente année avec au moins 172 nids ou nichées sur 11 sites (contre 66 à 67 couples sur 9 sites en 2020). C'est la meilleure année jamais enregistrée pour cette espèce depuis 1995. Nous avons donc observé : 48 nichées à Chémery, 42 nichées à Neung-sur-Beuvron (2 sites), plusieurs nids à Lassay-sur-Croisne, 23 nids à Marcilly-en-Gault, 2 nids à Saint-Romain-sur-Cher, 37 nids à Nouan-le-Fuzelier (2 sites), 6 nichées à Pruniers-en-Sologne, 1 nichée à Fontaines-en-Sologne, 13 nids à Saint-Viâtre.

**Grand Cormoran** : Effectifs classiques avec 196 nids comptés sur 4 sites (contre 192 couples sur 4 sites en 2020) : 65 à Marcilly-en-Gault, 91 à Vernou-en-Sologne, 33 à Saint-Viâtre et 7 à Chémery. Il est à noter que la colonie de 14 couples à Brinon-sur-Sauldre a été détruite (et donc non comptabilisée).

**Spatule blanche** : Pas de preuve de nidification.

**Butor étoilé** : Aucune observation pendant la nidification.

**Blongios nain** : 4 couples étaient présents à Cerdon-du-Loiret. Plusieurs autres observations sans



Guifette moustac avec son jeune © F. Pelsy

nidification certaine sont à noter pendant la période de reproduction : 1 individu à Chémery, 1 à Fontaines-en-Sologne et 1 à Romorantin. (1 à 2 couples à Cerdon-du-Loiret en 2020).

**Grande Aigrette** : Aucune preuve de reproduction.

**Héron pourpré** : Mauvaise année avec 10 à 12 nids



minimum sur 6 sites (21 à 25 couples sur 13 sites en 2020) mais la colonie principale de l'espèce n'a pas pu être recensée de manière exhaustive : 1 à 2 couples à Neung-sur-Beuvron, 3 à 4 à Cerdon-du-Loiret, 1 à Fontaines-en-Sologne, 2 à Veilleins et 2 à Millançay. Sur la colonie de Saint-Viâtre, des individus ont été entendus et nous n'avons noté qu'un seul couple, mais il est probable que plusieurs couples aient niché (8 en 2020). La colonie n'est plus visible même depuis un arbre. Il faut un décompte par le ciel (en avion en 2020).

**Bihoreau gris** : Année moyenne avec 66 nids sur 6 sites (90 à 92 couples sur 12 sites en 2020) : 14 à Saint-Viâtre (3 sites), 2 à Contres, 40 à Veilleins, 10 à Fontaines-en-Sologne.

**Aigrette garzette** : Année bien faible après la très bonne année 2020 : 22 nids observés sur 7 sites (64 à 67 couples sur 13 sites en 2020) : 2 à Marcilly-en-Gault, 3 à Saint-Viâtre (3 sites), 2 à Brinon-sur-Sauldre, 13 à Veilleins, 2 à Fontaines-en-Sologne.

**Héron garde-boeufs** : Année record après l'explosion de l'année dernière : 191 nids comptés sur 7 sites (158 couples sur 7 sites en 2020) : 5 nids à Marcilly-en-Gault, 2 couples à Saint-Viâtre (2 sites), 143 (!) à Veilleins, 12 à Contres, 11 à Fontaines-en-Sologne et 18 à Chémery.

**Sarcelle d'été** : Très bonne année avec 6 couples installés sur 4 sites avec une production d'au moins 27 jeunes (2 couples en 2020) : 1 couple à Marcilly-en-Gault, 1 couple à Soings-en-Sologne, 1 à Vernou-en-Sologne produisant 7 jeunes, 3 couples à Chémery (20 jeunes).

**Nette rousse** : Aucune donnée de reproduction malgré la présence d'au moins 2 couples et quelques mâles pendant une partie du printemps.

**Aigle botté** : Année classique avec 8 aires connues et suivies (8 en 20) : 4 couples à Chambord produisent 8 jeunes, 2 couples en forêt de Boulogne produisent 2 jeunes (1 couple en échec), le couple dans les Bois de Saint-Lomer est en échec et 1 couple dans le Controis produit 2 jeunes.

**Busard des Roseaux** : Aucune donnée de reproduction, comme tous les ans depuis 2013. En limite de Sologne, le couple de Pontlevoy est présent mais ne semble pas avoir réussi sa nidification.

**Milan noir** : 5 à 6 couples élèvent au moins 2 jeunes (4 à 5 couples en 2020 qui ont produit au moins 5 jeunes) : 1 à Marcilly-en-Gault, 1 à Chémery, 1 à 2 à Soings-en-Sologne, 1 à Loreux, 1 à Fontaines-en-Sologne. L'espèce est en nette progression et de nombreux couples doivent nous échapper.

**Balburand pêcheur** : 20 couples nicheurs à Chambord et en Sologne, dont 17 reproducteurs (bilan D. Hacquemand) ont produit 35 jeunes à l'envol. L'espèce continue sa progression.

**Elanion blanc** : Le couple de Thenay a pondu début mars, mais abandonne rapidement son nid (le 6 mars) probablement à cause de la prédation des œufs par des corneilles. Le couple ne sera plus revu par la suite.

**Echasse blanche** : 2 mâles et 4 femelles ont construit 3 nids à Billy. Un nid à 6 œufs est probablement le résultat de plusieurs pontes (de plusieurs femelles ?). 5 jeunes seront produits.

**Mouette nieuse** : Mauvaise année pour l'espèce avec environ 1060 couples sur 13 sites (390 couples en 2020 mais le recensement avait été partiel) : 531 à 532 couples à Chémery, 283 à 325 à Neung-sur-Beuvron, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 40 à 41 à Saint-Viâtre (2 sites), 62 à 63 à Millançay, 4 à Vannes-sur-Cosson, 13 à Pruniers-en-Sologne, 60 à Sully-sur-Loire, 19 à Lassay-sur-Croisne, 3 à Cour-Cheverny, 1 à Romorantin, 1 à Marcilly-en-Gault. L'espèce est en déclin constant depuis plusieurs décennies.

**Mouette mélanocéphale** : 10 couples à Sully-sur-Loire (en échec) et 1 couple produit au moins un jeune à Chémery.

**Guifette moustac** : Très bonne année avec 389 nids sur 6 sites (228 à 328 couples sur 6 sites en 2020) : 33 nids à Chémery, 13 à Neung-sur-Beuvron, 31 à Nouan-le-Fuzelier, 89 à Millançay, 28 à Saint-Viâtre, 195 à Marcilly-en-Gault. Deux colonies de 41 couples à Nouan-le-Fuzelier et de 13 nids à Saint-Romain-sur-Cher ont été abandonnées (non comptabilisées).

**Guifette noire** : Aucun indice de reproduction.

**Stenne piennegarin** : Aucun nicheur.

**Guêpier d'Europe** : Année avec des effectifs classiques avec 18 à 20 couples (16 à 20 couples en 2020) : 8 à Sassy (2 sites) et 10 à 12 à Soings-en-Sologne.

**Cisticole des joncs** : L'espèce continue sa progression : 23 chanteurs ont été contactés (10 à 11 en 2020) à Billy, Chambord, Chémery, Cour-Cheverny, Marcilly-en-Gault, Mehers, Neung-sur-Beuvron, Romorantin, Saint-Viâtre, Sassy, et Vernou-en-Sologne.

**Bouscarle de Cetti** : L'espèce continue sa progression avec 34 chanteurs répertoriés (17 chanteurs en 2020) à Bauzy, Chambord, Chémery, Fontaines-en-Sologne, Fresnes, Marcilly-en-Gault, Millançay, Mur-de-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Pruniers-en-Sologne, Saint-Romain-sur-Cher, Saint-Viâtre, Sambin, Romorantin, Soings-en-Sologne et Vernou-en-Sologne.



**Roussetolle tundoïde** : Année classique désormais pour l'espèce avec 3 couples qui produisent des jeunes à Cerdon-du-Loiret sur le site habituel depuis 2016. Les oiseaux de Chémery ne sont pas revenus.

Merci à tous les observateurs pour la transmission de leurs données : Christian Gambier, Didier Hacquemand, Mathieu Mabilieu, OFB, Alain Pollet, Alexandre Roubalay, Maurice et Eva Sempé.

Pelsy Frédéric

## Etude de la reproduction des rapaces diurnes en Sologne de l'Est

La Sologne est une zone très boisée, encore assez préservée, et assez réputée pour ses populations et pour la diversité d'espèces de rapaces diurnes. Le retour du Balbuzard pêcheur en 2006 à Souesmes en est une illustration parfaite.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, j'ai entrepris le suivi de la reproduction des espèces de rapaces diurnes en Sologne de l'Est. J'ai choisi de prospecter ma commune de Souesmes, puis d'étendre mes recherches sur les communes limitrophes (Pierrefitte-sur-Sauldre, Salbris (est), Nançay, Presly, Ménétréol-sur-Sauldre, Sainte-Montaine et Brinon-sur-Sauldre) soit une zone de près de 600 kilomètres carrés au total.

### Résultats 2021 :

J'ai pu découvrir un total de 135 aires de rapaces depuis 2019. Le taux d'occupation des aires oscille de 20 à 35% selon les années.

Voici les résultats par espèce nicheuse cette année sur la zone prospectée :

Espèce	Nombre de sites occupés	Nombre de nids occupés	Nombre de jeunes
Buse variable	>40	31	>15
Bondrée apivore	>8	1	1
Autour des palombes	12	11	>14
Circaète Jean-le-Blanc	3	2	0
Balbuzard pêcheur	5	5	7
Épervier d'Europe	?	0	0
Faucon hobereau	1	?	?
Faucon crécerelle	1	?	?

Le travail se décompose d'abord en une importante phase de prospection pour rechercher des aires. La prospection se déroule surtout en fin d'hiver et au printemps. Je recense et parcours les chemins communaux à la recherche de parcelles favorables, notamment les vieilles parcelles de pins sylvestres. J'essaie de demander des autorisations d'inspecter les parcelles sur les terrains privés et parcours les parcelles communales.

A partir de juin les aires découvertes sont vérifiées pour voir s'il y a une occupation et quelle est l'espèce. Les nids occupés sont vérifiés de fin Juin à fin Août pour confirmer la reproduction et le nombre de jeunes à l'envol.

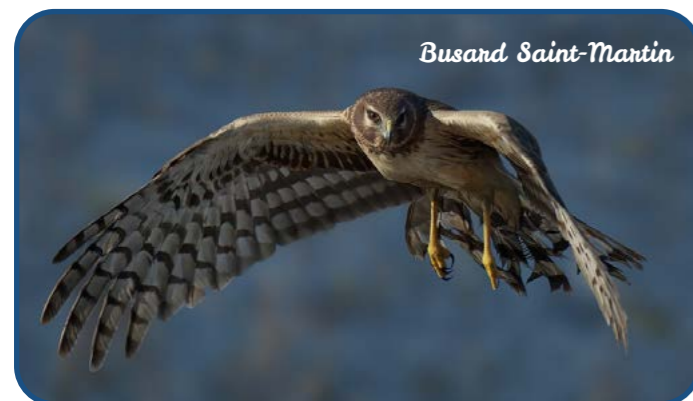
Les résultats sont compilés dans une synthèse fournie à SNE & LCN. Pour les espèces suivies au niveau national (Autour des palombes, Circaète Jean-le-Blanc), les résultats sont transmis en plus au réseau respectif.

2021 est une bonne année de reproduction pour la Buse variable et l'Autour des palombes ; assez bonne pour le Balbuzard pêcheur ; mauvaise pour la Bondrée apivore et le Circaète-Jean-le-Blanc. Pour les petites espèces (faucons, épervier), les nids, de petite taille sont difficiles à trouver ce qui explique les résultats. Le nombre de couples d'épervier doit être clairement supérieur.

L'Aigle botté, bien que contacté chaque année n'a pas encore été découvert comme nicheur sur la zone mais le secteur doit lui être favorable.

Au total, 13 espèces de rapaces ont été observées, toutes à au moins deux reprises. En plus des espèces nicheuses :

- Milan noir
- Milan royal
- Busard des roseaux
- Busard Saint Martin
- Aigle botté (nicheur possible)



Busard Saint-Martin

La commune de Souesmes (presque 100 Kms<sup>2</sup>) a été prospectée à plus de 50% et j'ai pu estimer des densités de couples par espèce sur cette commune.

Espèce	Nombre de couples
Buse variable	45 à 60
Bondrée apivore	15 à 20
Autour des palombes	7 à 8
Circaète Jean-le-Blanc	3
Faucon hobereau	2 à 4
Faucon crécerelle	2 à 4
Balbuzard pêcheur	2
Épervier d'Europe	1 à ? (Estimation non fiable)

### Perspectives pour l'avenir :

Je vais poursuivre le travail de prospection sur les autres communes pour les prochaines années en me focalisant sur l'Autour, le Circaète et l'Aigle botté (espèces patrimoniales suivi au national). La bondrée apivore sera suivie sur ses sites déjà connus et la balbuzard est déjà suivi par d'autres bénévoles.

Je serai heureux d'effectuer ce travail avec d'autres passionnés pour parcourir les chemins communaux et trouver des secteurs de vieux pins, favorables à ces espèces majestueuses.

La Sologne de l'Est est très mystérieuse et tous ces sentiers sont autant d'invitations à découvrir ses secrets et ses merveilles.

Guillaume d'Autichamps

## La trogne, cet arbre têtard mystérieux



### La Trogne d'où vient son nom

Peut-être ce nom en fait ne vous dit rien. Suivant les régions, ces arbres remarquables se nomment : trognes, têtards, trognard (comme en Sologne), ou encore émousses, tétiaux, gueules, truisse, chapoule, et ragosse, cette liste n'est pas exhaustive puisque plus de 100 noms ont été recensés pour les désigner ! Certains les appellent mêmes les « menhirs de bois » tant leur forme est identifiable entre mille. La signification viendrait du Gaulois qui signifie museau.

### Qu'est-ce qu'une trogne ?

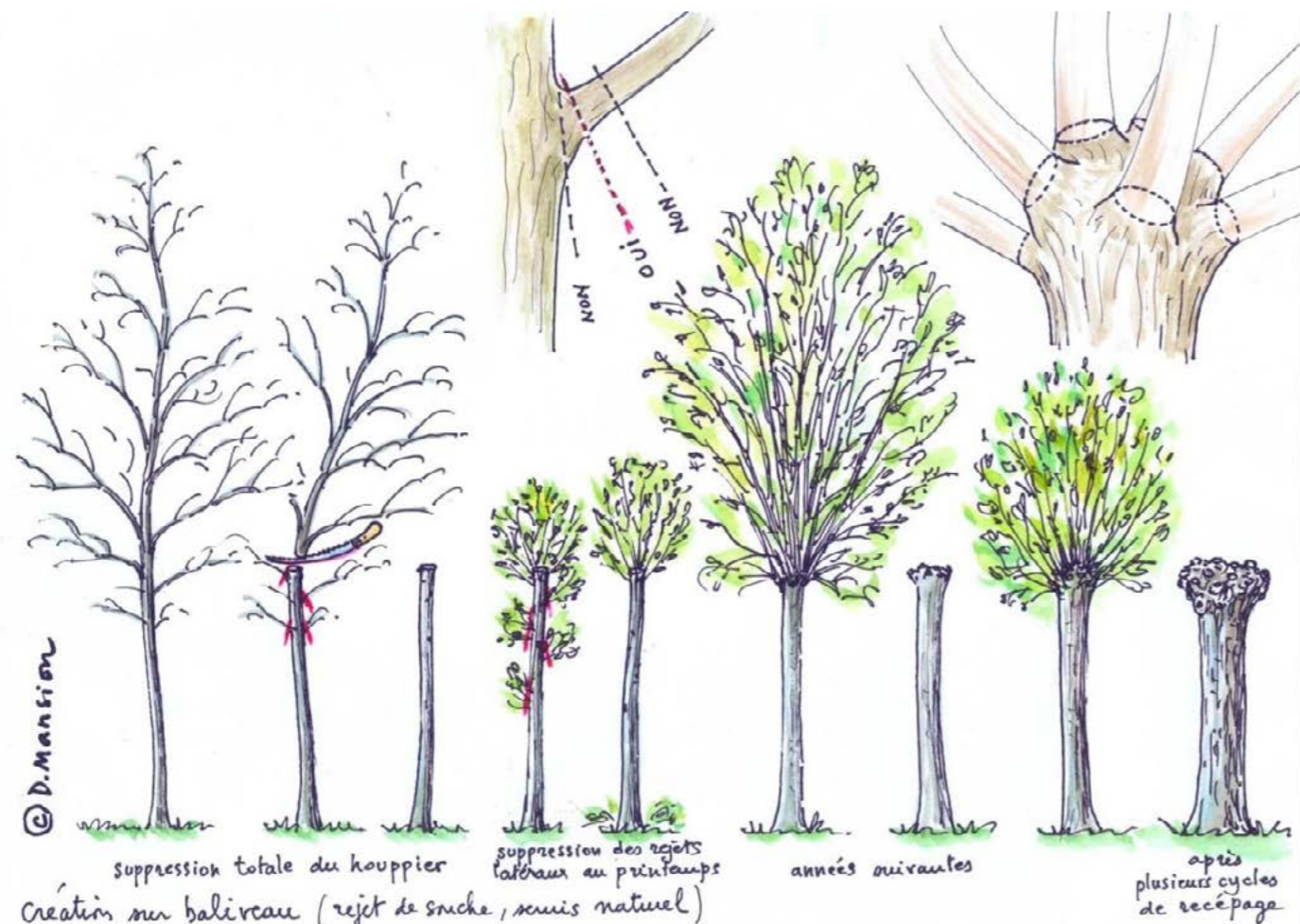
Une trogne est un arbre dont la silhouette est remarquable, identifiable au premier coup d'œil. Le tronc est massif, surmonté d'une grosse « tête », ne dit-on pas drôle de trogne pour parler d'une tête bizarre ou du visage épanoui d'une personne qui a bien mangé et bien bu ? Sur cette « tête » viennent se développer des branches plus ou moins grosses et plus ou moins longues.

### Comment faire une trogne ?

Cette forme caractéristique est le fruit de coupes régulières par étiage. Pour créer une trogne, il faut donc laisser monter le tronc, puis à 1.50 mètre, 2 mètres, on coupe le bourgeon terminal, celui qui fait monter l'arbre vers le ciel, vers la lumière. Un bouquet de branches voit alors le jour. Puis régulièrement (ou pas), on coupe, on



entretient ce bouquet. Le tronc prend donc du volume mais plus de hauteur. Et voilà, au bout de plusieurs années (décennies ou siècles devrais-je dire), nous obtenons une belle trogne ! Les essences (espèces) d'arbres utilisées pour réaliser les têtards sont nombreuses : saule, frêne, charme, chêne, châtaigniers, et plus rarement acacia.



Source : [www.maisonbotanique.com](http://www.maisonbotanique.com)

### Les trognes sont des arbres à tout faire

Mais pourquoi donc couper les arbres ainsi me direz-vous ? La raison en est toute simple : c'est suivant les besoins ! Cet aspect arbre « remarquable » permet de les identifier au premier coup d'œil, quoi de mieux pour délimiter un terrain. Ainsi, dans les forêts de Sologne, vous pouvez voir une rangée de trognes partir en forêt, elles servent simplement de bornes, que ce soit tout autour d'une propriété ou pour marquer les coins de celle-ci. Amusez-vous à faire le tour de Center Parcs en Sologne et vous retrouvez aisément les anciens contours des Hauts de Bruyères.

### Les trognes servent aux agriculteurs

Dans le bocage, comme dans la vallée du Cher ou dans le Perche, elles servaient à procurer de l'ombre au bétail et au berger. Suivant l'espèce, comme le châtaigner ou le chêne elle servaient également à procurer de la nourriture aux bêtes, les cochons notamment via les glands et les châtaignes. Celles de frêne, dont l'écorce est

riche en éléments minéraux fournissent quant à elles un fourrage d'appoint très apprécié des bovins.

La coupe régulière des rejets sur le haut du tronc fournissait du bois pour le chauffage, la fabrication de charbon ou encore la fabrication d'outils et de piquets.

Les trognes de saules servaient et servent encore à maintenir les berges des étangs comme en Sologne ou des cours d'eau comme dans le marais Poitevin. Taillées régulièrement, la trogne de saule fournit le bois nécessaire aux objets de vannerie.

Souvent le tronc se creuse et devient vide. Mais vous le savez, la nature a horreur du vide ! Les feuilles et le bois qui tombent à l'intérieur se dégradent, devenant petit à petit une sorte de terreau appelé « le sang de la trogne ». Celui-ci était récupéré et utilisé comme engrais ou terreau naturel pour réaliser des semis.

### Les trognes ont vécu la guerre

Plus récemment, les trous qui se créent naturellement ont servi de caches pendant les deux guerres



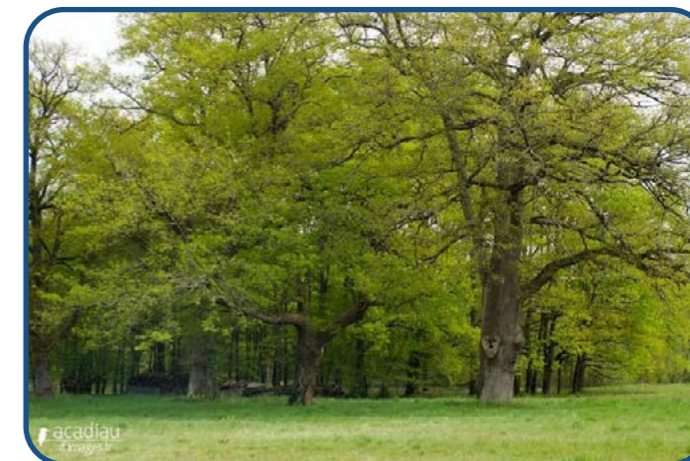
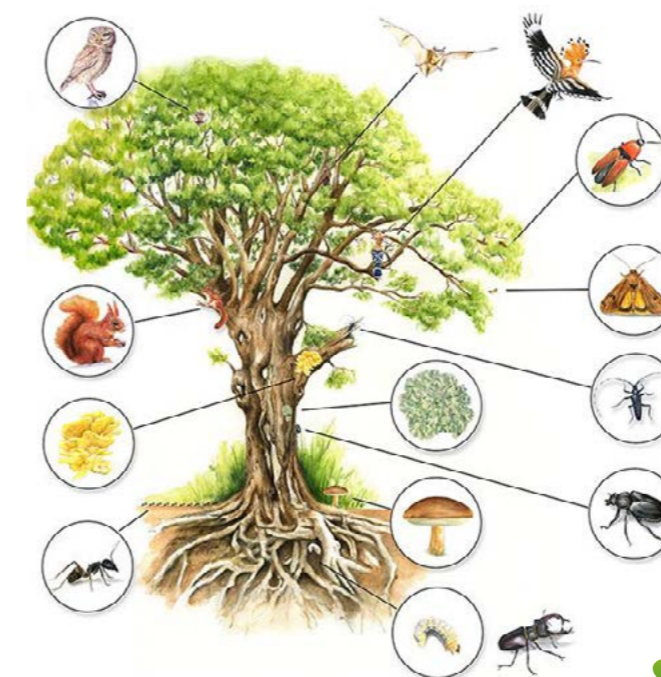
mondiales. Les historiens et archéologues ont retrouvé dans ces trognards, des armes, des messages, du matériel destiné aux résistants de l'époque. Plus macabre, ceux qui se cachaient dans ces arbres, pour échapper à l'ennemi ont parfois été découverts et fusillés directement dans l'arbre, plusieurs découvertes en ce sens ont été faites en France. Plus légers, les braconniers y laissaient leurs pièges et parfois leurs prises pour échapper aux gardes vigilants.

### Les trognes servent aussi aux sorcières

Enfin, ces arbres ont marqué notre imaginaire collectif. Les trognes sont sources de contes et de légendes variés. On raconte ainsi qu'au pied de certains de ces arbres, les sorcières y tenaient conférences et réunions. Un têtard en forêt de Bruandan porterait encore les stigmates des griffes de loups qui poursuivaient un jeune berger ayant trouvé refuge dans cette trogne. Vous comprendrez alors que les trognes sont bien plus qu'une « marque » dans le paysage. Elles sont les témoins de pratiques agricoles, culturelles et historiques anciennes et à ce titre des éléments de notre patrimoine culturel.

### La trogne, un véritable HLM

Et pourtant, aujourd'hui, les « têtards » n'intéressent plus grand monde. Elles ont en vérité une grande valeur biologique. C'est un véritable HLM, de passage ou à demeure, toutes sortes d'animaux s'y affairant de jour comme de nuit. Amusez-vous à bien regarder les trognes de près et vous trouverez des loges de pics, ou des mésanges qui adorent nicher dans ces trous. Les toiles d'araignées et des insectes en tous genres ont ici gîte et couvert. C'est d'ailleurs le cas bien connu d'un petit scarabée, le pique-prune, qui dans ces trognes a fait



polémique et à arrêté quelque temps la construction de l'autoroute A28.

Elles sont le refuge des chouettes hulottes et parfois effraies, qui dans les trous naturels trouvent l'emplacement idéal pour se reproduire et élever leur petits. Pour la chouette chevêche, c'est dans certaines régions son seul habitat, la disparition des trognes entraîne petit à petit la disparition de cette petite chouette.

Les cavités offrent le gîte aux chauves-souris, aux mustélidés comme la martre, la fouine ou encore d'autres petits mammifères comme le léroty ; plus bas, c'est la Salamandre ou le crapaud qui viennent se réfugier.

Dans le « terreau » accumulé se développent des plantes, des fleurs, des fougères et parfois même des arbres poussent dans la trogne.

Les trognes sont donc de véritables écosystèmes à elles seules. Mais elles jouent aussi un rôle important de coupe-vent.

### Où voir des trognes ?

En région Centre Val de Loire, les lieux sont nombreux : la vallée du Loir, la vallée du Cher, mais surtout le Perche sont les « zones stratégiques ». Mais vous pouvez aussi en croiser de nombreuses en Sologne, délimitant les routes et propriétés. Avec un peu d'attention et en suivant les petites routes et chemins, vous vous rendrez vite compte que les trognes sont partout.

Les villages d'Yvoy-le-Marron, la Marolle-en-Sologne et bien d'autres en sont pleins.

Surtout, il existe un Centre européen des trognes à Boursay dans le Nord du Loir-et-Cher dans la Maison botanique. Celle-ci a érigé le « chemin des trognes », une visite à faire en famille.

Alexandre Roubalay



## Vie de l'association

### Sarah, notre nouvelle animatrice

Je me présente, je m'appelle Sarah et j'ai 22 ans. J'ai intégré l'équipe de Sologne Nature Environnement le 7 octobre 2021, en tant qu'animatrice nature.

En effet, étant passionnée par l'environnement et ses enjeux, j'ai suivi un BTSA Gestion et Protection de la Nature dans le Loiret. Une fois diplômée, j'ai intégré le monde professionnel pour travailler dans l'animation. Après avoir parcouru pendant un temps la Brenne,



me voilà aujourd'hui en Sologne ! La sensibilisation à l'environnement me paraît à la fois essentielle et très motivante. Étant avenante et ouverte aux autres, j'adore ce que je fais !

Je m'intéresse à l'environnement dans sa forme globale mais j'ai une sensibilité particulière pour la flore. J'aime en apprendre davantage et c'est un domaine très varié. Je m'émerveille facilement devant tout ce que la nature a à nous offrir, ce qui fait que je ne me lasse jamais d'une bonne randonnée en pleine nature. J'aime aussi l'équitation, ce qui doit être très agréable dans les forêts environnantes (prochaine activité à tester !).

Je suis impatiente de pouvoir découvrir la Sologne sous tous ses aspects, car c'est une région que je n'ai eu que trop peu l'occasion de visiter. Je pense qu'elle me réserve bien des surprises et je suis heureuse de pouvoir travailler dans une si belle région.

Aussi, c'est avec plaisir que j'ai rejoint l'équipe chaleureuse de Sologne Nature Environnement, qui m'a très bien accueilli. Je pense que nous nous rencontrerons très vite, et avec plaisir alors à bientôt !

Sarah Bricard

### Journée des Adhérents 2021 à Châtres-sur-Cher

Cette journée des Adhérents du 11 septembre était sous le signe de la Loutre.

Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont pu apprendre de nombreuses choses

sur cet animal grâce aux interventions de Stéphane Baldeck, Michel Roubalay et Angélique Villeger, que nous remercions.

Après un pique-nique champêtre, une partie des adhérents sont partis le long du canal de Berry pour rechercher des traces et indices de présence des animaux sous l'animation de Jonas Biguet qui a parfaitement su expliquer comment reconnaître les différentes empreintes de mammifères.

L'autre partie des adhérents ont participé à un atelier d'écriture, animé avec brio par Laetitia Piquet et Rosine Biguet, que nous remercions chaleureusement.

Merci encore à la commune de Châtres-sur-Cher de nous avoir gentiment prêté la salle au bord du Cher.

La joie de pouvoir se retrouver était bel et bien présente ! Vivement la prochaine journée des adhérents !



Eva Sempé



## Salon de l'Automne et du Champignon – édition 2021

Le weekend des 9 et 10 octobre, SNE a fait son salon... 600 visiteurs nous ont fait l'honneur de leur visite, dans la salle SudExpo de Romorantin.

La Chauve-Souris était le totem de cette rencontre. Les abris à chauve-souris, les pochettes de guano confectionnés par nos bénévoles et les ateliers ont remporté un vif succès !

Les nombreux champignons et fruits sauvages de Sologne exposés, la grainothèque, l'initiation à la vannerie, la projection de films et les contes ont séduit petits et grands !

Nos exposants et artisans locaux ont eux aussi participé à l'animation de ce salon avec des démonstrations et dégustations, remercions-les d'avoir aussi bien joué le jeu pour donner un côté festif à ce salon.

Les écoliers de Sologne ont eux aussi participé par l'intermédiaire d'un concours. Nous avons pu admirer leurs œuvres : sculpture, bande dessinée ou poème sur nos amies les chauves-souris. Félicitations donc à nos trois classes gagnantes :

- Pour la catégorie histoire courte à la manière des fables de La Fontaine « Mon amie la chauve-souris » : la classe de CP de Mme Painchault de l'école élémentaire des Tuileries de Romorantin-Lanthenay
- Pour la catégorie bande dessinée « La chauve-souris en BD, comment ne pas parler de Batman ? » : la classe de CM1/CM2 de Mme Meillouin de l'école Edgar Perrault à Gièvres
- Pour la catégorie sculpture « Ma colonie de chauves-souris » : la classe de TPS/PS de Mme Huchet de l'Ecole Louise de Savoie à Romorantin-Lanthenay



Ces trois classes remportent toutes une demi-journée d'animation nature pour leur classe.

Les autres classes participantes se sont vues offrir un gîte à chauve-souris à installer à l'école pour pouvoir accueillir ces charmants petits mammifères.

Nos présentations et ateliers ont donné envie à une dizaine de visiteurs d'adhérer à SNE : Nous sommes maintenant 360 adhérents pour 2021 et l'année n'est pas finie... , bienvenue à eux !

Merci à tous les bénévoles qui se sont donnés sans compter pour que ce salon soit une réussite.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Commission communication

### Consultation sur l'Eau par SNE : bilan positif

La consultation sur l'eau est terminée depuis septembre. Merci aux plus de 270 personnes qui se sont intéressées à cette consultation et qui nous ont écoutés lors des 4 animations, 3 réunions et 11 stands que nous avons proposés dans le cadre de cette consultation. Environ 220 questionnaires ont été distribués.

Pour mémoire, la consultation portait sur le schéma régissant les politiques de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. La consultation était menée par votre Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Jean-Baptiste Bouffette



## Objectif MARES: participez au recensement des mares

### Pente d'un patrimoine écologique et culturel

Les mares font partie de nos campagnes. Autrefois elles servaient à l'abreuvement du bétail, pour le trempage des osiers, comme réserve d'eau ou pour l'élevage des canards de ferme. C'est pourquoi, nombre de mares se situent à proximité des fermes et des chemins.

**Leur situation** : au cours du XXème siècle les zones humides ont largement disparu, souvent victime de la modernisation de l'agriculture, de la régression de l'élevage ou de l'agrandissement des parcelles mais aussi du développement des zones urbaines. **90 % des mares auraient disparu** en France depuis le siècle dernier (SNPN & CAUE-IDF, Écriture collective, 2016. À vos mares !). D'autres se sont naturellement comblées faute d'entretien.

**Les services rendus par les mares**, en tant que zones humides et sous condition de bon état :

- Service écologique : Lieu de vie, de reproduction, d'alimentation, zone refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales.
- Service économique : Epuration des eaux, régulation des crues, stockage des eaux de ruissellement, abreuvoir.
- Service pédagogique : Support de sensibilisation, éducation...
- Autre : Intérêt paysager, social. Patrimoine culturel.

**Le projet** : FNE Centre-Val de Loire et les associations fédérées, dont Sologne Nature Environnement, se sont mobilisées en créant le projet Objectifs M.A.R.E.S. (Mobilisation pour les Amphibiens et la Restauration de leurs EcoSystèmes). Il est financé à 80 % grâce au Plan France Relance.

Retrouvez de nombreuses informations et ressources sur le nouvel Observatoire des mares de la région Centre-Val de Loire : <http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/>

Je participe !

**Faites connaître vos mares et celles près de chez vous pour qu'elles puissent compter.**

Indiquez-nous leur existence par courrier, mail ou en saisissant directement les informations sur <http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/> puis volet « Recensement des mares ». N'hésitez pas à nous contacter directement si besoin. Quelles informations indiquer



?

- Emplacement de la mare : entourez-la sur une carte ou transmettez les informations permettant de la localiser.
- Si possible une photo : elle nous donnera déjà plusieurs informations.
- Type de propriété : publique, privée, inconnue.

Vous avez un peu plus de temps ? Vous pouvez donner plus d'informations en saisissant en ligne ou en nous demandant la fiche.

Un projet ouvert à tous : plusieurs objectifs

- Connaître : localiser les mares, définir leur état, inventorier la faune et la flore afin de mieux connaître la trame de mare.
- Restaurer : plusieurs mares pourront faire l'objet d'une restauration.
- Conseiller : les propriétaires des mares diagnostiquées et restaurées sur les pratiques de gestion durable.
- Sensibiliser, mobiliser et informer : les collectivités et le grand public sur la protection de ces milieux, les enjeux liés aux trames vertes et bleues et les services rendus.
- Sensibiliser les décideurs publics et privés.

À vos mares, prêt ?

Réseau FNE Centre-Val de Loire  
et SNE



## Appel aux bénévoles

### Vous souhaitez participer activement à la vie associative ?

SNE est un lieu d'échanges et de connaissances, alors prenez un peu de temps pour rejoindre les « commissions » et les « groupes de travail »  
Pour les découvrir il suffit d'un clic :

<https://www.sologne-nature.org/agir/nos-commissions>

### Comptage annuel des oiseaux d'eau (WETLANDS) – Dimanche 16 janvier 2022

C'est de nouveau bientôt le moment de sortir dans la fraîche matinée hivernale pour participer à l'inventaire des oiseaux d'eau !



Nous participons depuis vingt-sept ans à ce programme international qui permet de mettre en évidence l'importance de la Sologne pour l'hivernage de certaines espèces d'oiseaux.

Nous avons besoin de nombreux participants pour couvrir l'ensemble des étangs choisis, et pas seulement des habitués qui connaissent bien l'avifaune, mais aussi des personnes qui prennent des notes ou qui souhaitent se former dans la reconnaissance des espèces.

Si vous souhaitez participer à cette journée, merci de me contacter à SNE par mail ([eva.sempe@sologne-nature.org](mailto:eva.sempe@sologne-nature.org)) avant le 7 janvier 2022.

Eva Sempé

## Débat public et vie associative

Voici les réunions extérieures auxquelles nous avons participé entre août et octobre 2021

- 2 août : Réunion d'information sur la consultation sur l'eau avec les membres de l'association (Bénévoles, J-B Bouffette). Centre-Val de Loire à Neung-sur-Beuvron (Alexandre Roubalay).
- 13 au 29 août : 11 stands de présentation de la consultation sur l'eau dans toutes la Sologne (J-B Bouffette).
- 28 septembre : Réunion sur le projet d'Atlas en ligne « Oiseaux de France » à FNE Centre-Val de Loire (J-B Bouffette).
- 6 septembre : Réunion de présentation des actions Natura 2000 au Domaine de Faverolles à la Ferté-Imbault - Présentation sur les actions menées par SNE sur la Cistude (Angélique Villegier).
- 2 octobre : Rencontres Régionales des acteurs de l'éducation à l'environnement 2021 aux Ecuries de la Ferté-Saint-Cyr - Atelier sur les traces de la faune Solognote mené par SNE (Angélique Villegier).
- 10 septembre : Conseil d'administration du Graine
- 12 octobre : Séminaire Energie Climat Biodiversité à Saint-Jean-le-Blanc/Stand OC30 (J-B Bouffette).



# Les petits gestes qui changeront les choses !

## Réaliser un sapin de Noël en palette

Ça y est, c'est le grand retour de Noël et de tous ses flonflons qui l'accompagnent. Quel plaisir de ressortir du grenier ou du placard les cartons des milles décorations du sapin et de la maison !

Et comme chaque année, la grande question est : sapin naturel ou sapin synthétique ? C'est le sempiternel débat des "pour" et des "contre", des « on le replantera dans le jardin » pour les accros des extérieurs en sapin de Noël recyclés et des « on le gardera 10 ans », pour les demi-écologes, convaincus du plastique et de ses vertus.

Et si cette année, on changeait ? Si pour une fois, ni plastique, ni racine, mais du bois, du vrai, de celui dont on fait des palettes.

Alors c'est d'accord, l'idée est lancée, cette année sera « sapin de palette » (ce qui n'est pas facile à dire très vite plusieurs fois d'affilée !).

Bon, première étape, de la palette. Là, pas de rayon spécialisé, même dans les meilleures enseignes de bricolage. Ce n'est que de la récup, rien que la récup et encore de la récup ! Combien ? Ça dépend... et oui, ça dépend de la hauteur voulue pour le « sapin-palette » (toujours pas facile à dire vite !).

Pour celui de votre tuto, 8 à 10 palettes sont nécessaires. Ajouter un vieux manche à balai (récup, quand tu nous tiens...) et deux chevrons de bois d'1m20 (récupération ou cette fois, trouvable en magasin).

Première étape, au grand air, tailler et fixer ensemble, en croix, les deux chevrons de bois. Au centre, percer un trou à la scie-cloche du diamètre du manche à balai. Faites une pause... c'est mérité !

Seconde étape, gantez-vous les mains, puis à l'aide d'un petit pied de biche et d'un marteau, démonter les planches de vos palettes.



Quatrième temps, avec votre scie-cloche, percez au centre des planches et des chutes un trou du diamètre du manche à balai (encore lui ?!).

Cinquième étape, après avoir emmené le tout à l'intérieur, faites une nouvelle pause ! C'est mérité !

Attention, on attaque le gros (mais non, pas moi !!).

Fixez ensemble, à l'aide d'une vis, la croix de chevron et le manche à balai (toujours lui !!).

Disposez au sol un carton, un drap, une couverture, un pilou-pilou, ce que vous voulez, à l'emplacement de votre « sapin-palette de Noël » (ouf, je l'ai dit vite). Posez dessus, la croix surmontée de son manche ... à balai.



Avant dernière étape, faites glisser sur le manche, vos planches intercalées d'une chute à chaque fois.

Cela « de plus en plus jusqu'à c'qu'en y ai plus » comme disait Pierre Perret dans la chanson. Agencez les planches pour donner une forme de sapin.

Dernière étape, et pas des moindre : Décorez !! Selon votre goût : guirlandes, boules, personnage en pâte à sel, etc. Évidemment, votre fibre « économie d'énergie », vous invite à ne pas mettre de guirlande électrique. Applaudissez-vous, c'est mérité !! Bravo ! Clap-clap des mains !



Pour finir, si une étape devait être ajoutée, partagez votre belle réalisation pour rendre jaloux vos amis et surtout leur donner envie à eux aussi, d'avoir un « sapin-palette ».

Ce tuto vous a été proposé par les lutins de Noël de SNE.



# Calendrier

## Evènement

A noter dans vos agendas :  
L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 23 avril 2022 à Nouan-le-Fuzelien.

## Projection de film

Vendredi 10 décembre à 18h30 : *Le pari Salamandre* (de Samuel Ruffien)

Rendez-vous à 18h30, à la salle de projection de la Fabrique Normant de Romorantin-Lanthenay.

## Atelier

Mercredi 16 février 2022 : *Construction de nichoirs oiseaux et gîtes à chauves-souris*

Une activité pour toute la famille pour bien accueillir la petite faune chez soi.

Pour plus de précisions contactez-nous en début d'année 2022.

## Groupe ornithologique

réservé aux adhérents

Samedi 18 décembre (l'après-midi) : *Les oiseaux hivernants*

Une sortie à la recherche des oiseaux hivernants sur les étangs de la Sologne. Amenez vos jumelles, longues-vues et guides oiseaux.

Rendez-vous à 14h00, place de l'église de Lassay-sur-Croisne (inscription avant le 17 décembre).

Dimanche 16 janvier 2022 (la journée, à partir de 9h00) : *Recensement des oiseaux d'eau sur les étangs de Sologne (Comptage WETLANDS)*

Le rendez-vous annuel pour comptabiliser les oiseaux aquatiques. Nous aurons besoin de vous !

Rendez-vous à l'église de Marcilly-en-Gault. Amenez un casse-croûte pour le midi (thermos recommandé), des vêtements chauds, vos jumelles, longues-vues et guides d'identification. Pour l'organisation des groupes, merci de s'inscrire avant le 7 janvier 2022 et contacter : [eva.sempe@sologne-nature.org](mailto:eva.sempe@sologne-nature.org).

## Groupe Botanique

réservé aux adhérents

Vendredi 10 décembre – Réunion (19h)

Bilan des activités de l'année 2021 et préparation du programme pour l'année 2022, suivi par un casse-croûte pris en commun.

Rendez-vous à 19h00 au Parc de Beauvais à SNE (Romorantin).



Pour tous ces événements les règles sanitaires en vigueur seront respectées

## Comité de rédaction

Un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidé à la correction de cette lettre

Rédactrice en chef : Eva Sempé -

Conception graphique et mise en page : Charlotte Laffolay

Comité de rédaction : Danielle Attia Schussler et Patrice Devineau

Sologne Nature Environnement - Parc de Beauvais - BP 136 - 41200 Romorantin-Lanthenay - Tél. 02 54 76 27 18 - Mail : [info@sologne-nature.org](mailto:info@sologne-nature.org)  
[sologne-nature.org](http://sologne-nature.org) - [www.sologne-nature.org](http://www.sologne-nature.org)

Imprimé par nos soins sur papier recyclé - ISSN 2262-1784

